



PREFET DES DEUX-SEVRES

PREFECTURE
Direction du cabinet
Bureau du Cabinet

ARRETE portant attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

ARRETE :

Article 1er : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est attribuée à :

- M. Teddy LE SOLLIEC, Sergent-Chef;
- M. Jérôme CORNU, Adjudant;
- M. Jean-François BOURDIN, Sergent-Chef.

Article 2 : Une médaille d'argent 2ème classe pour acte de courage et de dévouement est attribuée à :

- M. Sébastien JUIN, Sergent-Chef;
- M. Fabien GINGREAU, Caporal;
- M. Medhi CHOUGUIAT, Sergent.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 2 DEC. 2015

Le Préfet

Jérôme GUTTON